A adresser en lettre RAR au Directeur du (ou des) Etablissement(s) où vous avez été hospitalisé(e) du fait de votre accident (joindre une copie recto verso de votre pièce d'identité – pour les mineurs joindre votre pièce d'identité ainsi qu'une copie de votre livret de famille)

Monsieur le Directeur,

Par application de l'article L 1111-7 du Code de la Santé Publique (issu de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades), je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir, dans le délai de 8 jours au plus tard suivant la réception de la présente (conformément aux délais légaux), l'intégralité de mon dossier médical en votre possession relatif à mon hospitalisation du xxxx au sein de votre établissement.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.